



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 FEVRIER 2018**

Affiché le

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	: 78
Présents	: 54
Présents et représentés	: 68
Votants	: 68

Le mercredi 14 février 2018, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 8 février 2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis

Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean-François VIGIER
M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN
M. Jacques LEPELTIER donne pouvoir à Mme. Florence LORTON
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICARDEAU
Mme. Bouchra LAQUES donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART
Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M.	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M.	François	PELLETANT	Commune de Linas
M.	Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M.	Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme.	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Luc VALENTIN

Soit 54 délégués présents et 68 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance,
Soit 56 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 2 au point 20,
Soit 55 délégués présents et 68 délégués présents et représentés du point 21 au point 28,
Soit 54 délégués présents et 68 délégués présents et représentés du point 29 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 20 décembre 2017.

2 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2018 ci-annexé et de l'organisation des débats sur les orientations générales du Budget primitif 2018.

3 - INSTITUTION DE LA TAXE GEMAPI ET FIXATION DU PRODUIT 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'instituer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2018 ;
- PRECISE que le produit de la taxe GeMAPI sera arrêté chaque année par délibération du Conseil communautaire ;
- FIXE pour l'année 2018 le produit attendu de la taxe GeMAPI à 4 352 196 € ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision, de notifier cette décision aux services préfectoraux et d'engager toutes les démarches nécessaires dans ce domaine.

3 VOTES CONTRE : Mme Véronique FRANCOIS, Mme Geneviève BESSE, Mme Chrystel LEBOEUF

1 ABSTENTION : Mme Patricia LECLERCQ

4 - FIXATION DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS 2018 AUX 3 SYNDICATS DE RIVIÈRE (SIAHVY/SIAVB/SIVOA) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le versement, au titre de l'année 2018, des montants suivants aux trois syndicats de rivière auxquels la Communauté Paris-Saclay a transféré la compétence GeMAPI :
 - 339 836 € au SIVOA
 - 2 616 284 € au SIAHVY
 - 1 396 076 € au SIAVB
- APPROUVE ce versement par douzième à compter du 1^{er} mars 2018 avec un premier versement incluant les contributions des mois de janvier et février pour tenir compte de l'effet rétroactif ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision, à la notifier aux services préfectoraux et à engager toutes les démarches nécessaires dans ce domaine.

3 VOTES CONTRE : Mme Véronique FRANCOIS, Mme Geneviève BESSE, Mme Chrystel LEBOEUF

1 ABSTENTION : Mme Patricia LECLERCQ

5 - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de créer un budget annexe GeMAPI ;
- PRECISE que ce budget est établi avec les caractéristiques suivantes :
 - soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14
 - budget voté toutes taxes comprises
 - budget annexe sans autonomie financière
 - budget voté par chapitres.

3 VOTES CONTRE : Mme Véronique FRANCOIS, Mme Geneviève BESSE, Mme Chrystel LEBOEUF

1 ABSTENTION : Mme. Patricia LECLERCQ

6 - MAINTIEN DU BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-330 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 portant clôture du Budget annexe des pépinières ;
- DECIDE de maintenir le Budget annexe pépinières d'entreprises de la Communauté Paris-Saclay ;
- PRECISE que sera intégrée dans le Budget annexe des pépinières d'entreprises : Créa' Paris-Saclay.

7 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT RELATIF AUX VOIRIES NON TRANSFÉRÉES AVEC LES COMMUNES CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY, MONTLHÉRY, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON, VILLEJUST ET WISSOUS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours dans le cadre du SIV avec les communes de Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villejust et Wissous ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec les communes de Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villejust et Wissous;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

3 VOTES CONTRE : M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Patrice GILBON

4 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, M. Michel ROUYER, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA

8 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA GRANDE MAISON SUR LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Bures-sur-Yvette pour des travaux de réhabilitation de la Grande maison ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Bures-sur-Yvette ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget.

9 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR DIVERS INVESTISSEMENTS SUR LA COMMUNE DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-274 du 22 novembre 2017 ainsi que la convention s'y rapportant ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis pour des travaux de réaménagement des loges du centre culturel Boris Vian ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis pour la poursuite du déploiement d'un dispositif de vidéo-protection urbaine ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis pour des travaux d'installation d'un self-service au groupe scolaire de la Dimancherie ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis pour des travaux de sécurisation des groupes scolaires ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours précitées et ci-annexées avec la commune des Ulis ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

10 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE REPRISE DE DETTE DANS LE CADRE DE LA RÉTROCESSION DU THÉÂTRE DE LA PASSERELLE À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans le projet de convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de reprise de dette à passer avec la commune de Palaiseau.

9 VOTES CONTRE : Mme Anne BERCHON, M. Jean-Pierre MEUR, Mme Michèle DESCAMPS, Mme Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, Mme Françoise MARHUENDA, M. Jean ROZNOWSKI, M. Christian PAGE, M. Patrice GILBON

7 ABSTENTIONS : Mme Catherine DELAITRE, M. Olivier THOMAS, M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE

11 - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à Madame Béatrice WACONGNE, Trésorière de Palaiseau, Receveur de la Communauté d'agglomération, l'indemnité de conseil au taux de 100% du tarif fixé en application du barème prévu à l'article 4 de l'arrêté interministériel susvisé ;
- DIT que cette indemnité est allouée au titre des exercices 2016 et 2017 ;
- PRECISE que les montants de l'indemnité allouée est de 10 845 € au titre de l'exercice 2016 et de 11 313,23 € au titre de l'exercice 2017 ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget au chapitre 011 compte 6225 « indemnités aux comptables et régisseurs ».

12 - CONCESSION D'AMENAGEMENT QUARTIER CAMILLE CLAUDEL - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DE LA SAEML SCIENTIPOLE AMENAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activité de la SAEML Scientipôle Aménagement portant sur la concession d'aménagement du quartier du lycée Camille Claudel à Palaiseau au titre de l'année budgétaire 2016.

13 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE REFACTURATION DES COÛTS DE GESTION DE LA DÉCHETTERIE SITUÉE À VERRIÈRES-LE-BUISSON AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD - GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de refacturation des coûts de gestion de la déchetterie située à Verrières-le-Buisson avec l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris et la commune de Verrières-le-Buisson ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et tous documents relatifs à cette affaire.

14 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN ACOMPTE MENSUEL DANS LE CADRE DE LA FACTURATION DES COÛTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LES ANNÉES 2018 À 2020 AVEC LE SIMACUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de gestion financière avec le SIMACUR pour préciser les modalités de facturation des coûts de traitement des déchets ménagers pour la période 2018-2020 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et tous documents relatifs à cette affaire.

15 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE RECYCLAGE DES VÊTEMENTS USAGÉS ET DU LINGE DE MAISON AUPRÈS DES PARTICULIERS AVEC L'ENTREPRISE ECOTEXTILE SAS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention, ci-annexée, établissant les relations juridiques, techniques et financières entre ECOTEXTILE, la ville de Chilly-Mazarin et la Communauté d'agglomération pour la collecte gratuite des textiles et leur valorisation ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

16 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE LOT N°1 DU MARCHÉ PUBLIC N°1700052 DE COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, MASSY, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public n°1700052 de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et papiers, du verre, des déchets végétaux et des objets encombrants pour les communes de Chilly-Mazarin, Massy, Verrières-le-Buisson et Wissous avec : Europe Service Déchets (ESD) sise 1, rue Martin Luther King 91 170 Viry-Châtillon ;
- PRECISE que ce marché public est passé pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} avril 2018, pour les communes de Chilly-Mazarin, Massy, Verrières-le-Buisson et Wissous et se terminera le 31 mars 2025 ;
- DIT que les crédits seront inscrits aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

17 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU SERVICE COMMUN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AVEC LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS ET L'AVENANT À LA CONVENTION DE PARTICIPATION À CE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de participation au service commun « hygiène et sécurité au travail » avec la commune de Ballainvilliers ;
- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de participation au service commun « hygiène et sécurité au travail » avec la commune de Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de participation au service commun « hygiène et sécurité au travail » avec la commune de Ballainvilliers et l'avenant à cette même convention avec la commune de Saclay.

18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DU SYSTÈME D'INFORMATION POUR LES COMMUNES DE BURES-SUR-YVETTE, IGNY ET LA VILLE DU BOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service commun « système d'information » type ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de participation au service commun « système d'information » avec les communes qui en feraient la demande, et tous documents nécessaires à la mise en place du service commun précité.

19 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport 2017 de la Communauté Paris-Saclay en matière de développement durable.

20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, LA FERME DE VILTAIN ET TECOMAH DANS LE CADRE DES RANDOS DURABLES 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes des conventions de partenariat entre la Communauté Paris-Saclay et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Ferme de Viltain et TECOMAH dans le cadre des Randos durables 2018 ;
- AUTORISE le Président à les signer.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ACHAT D'EAU SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, ORSAY ET VILLEJUST AVEC EAU DU SUD PARISIEN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention d'approvisionnement en eau potable pour les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust ci-annexée avec la Société Eau du Sud Parisien;
- DIT que les dépenses seront imputées sur le prix de l'eau consommée et facturée à l'abonné par le délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

2 VOTES CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

22 - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC « EAU POTABLE » ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE LE SIGNER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le choix du Président de signer la convention de Délégation du Service Public de l'eau potable pour les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust avec la Société SUEZ EAU France ;
- APPROUVE l'économie générale du contrat de Délégation du Service Public de l'eau potable et les documents qui y sont annexés ;
- APPROUVE les conditions tarifaires et financières du contrat de Délégation de Service Public (tarifs, modalités d'indexation, tarifs du BPU et redevance d'occupation du domaine du domaine public) telles que rappelées dans le rapport du Président qui restera annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat de Délégation du Service Public de l'eau potable pour les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust ;
- DIT que le rapport du Président au Conseil communautaire restera annexé à la présente délibération ;
- CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

2 VOTES CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » À LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE POUR LA CONSTRUCTION DE 55 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PLUS ET PLAI)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 55 000€ à la commune de Gif-sur-Yvette, pour reversement au bailleur Efidis (groupe SNI) ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

24 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » À LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS POUR LA CONSTRUCTION DE 68 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PLUS ET PLAI)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 68 000€ à la commune de La Ville du Bois, pour reversement au bailleur Efidis ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logement se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;

- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

25 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » À LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS POUR LA CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PLUS ET PLAI)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 28 000€ à la commune de La Ville du Bois, pour reversement au bailleur Essonne Habitat ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

26 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'AVICCA pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 3 620 € TTC au titre de l'année 2018.

27 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION OPEN DATA FRANCE POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association Open Data France pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2018.

28 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport 2017 de la Communauté Paris-Saclay sur sa situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

29 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACCORD DE RÈGLEMENT DES COTISATIONS DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À LA MUTUELLE GÉNÉRALE SANTÉ (MGS)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer la convention portant accord de règlement des cotisations des agents d'une collectivité locale avec la Mutuelle Générale Santé.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

30- INDEMNISATION DES ASTREINTES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE les modalités d'indemnisation et de compensation des astreintes et interventions telles que figurant dans le document récapitulatif annexé à la présente délibération ;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget des années concernées, chapitre, fonction et article nécessaires.

31- AVIS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la commune de Marcoussis tel qu'il a été arrêté le 21 décembre 2017 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de Marcoussis.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

32 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE TOUT ORGANISME POUR LE TOUR PARIS-SACLAY EN VTT ANNÉE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE le Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil régional d'Ile-de-France et le Centre National pour le Développement du Sport pour l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du Tour Paris Saclay en VTT le dimanche 10 juin 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

33 - FIXATION DES TARIFS POUR LE TOUR PARIS-SACLAY EN VTT ANNÉE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer les tarifs d'inscription pour le Tour Paris-Saclay en VTT 2018, comme suit :
 - Pré inscriptions (jusqu'au mardi 5 juin 2018) :
 - Randonnée de 12,25 et 40 km : 5 euros
 - Randonnée de 60 km : 7 euros
 - Inscriptions sur place (dimanche 10 juin 2018) :
 - Randonnée de 12, 25 et 40 km : 7 euros

Randonnée de 60 km : 9 euros

Enfants de moins de 12 ans (11 ans révolus le dimanche 10 juin 2018) et sponsors : gratuit

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

34 - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE LA 4ÈME PHASE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - MANDAT DE PARIS SUD AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer le lot n°1 du marché relatif à la réalisation de la 4ème phase de travaux d'aménagements cyclables à l'entreprise ESSONNE TP, sise 10 Chemin de la Ferté Alais, 91790 Boissy-sous-Saint-Yon, pour un montant de 345 959 € HT prestations supplémentaires 1 et 5 comprises ;
- DECIDE de déclarer sans suite le lot n°2 du marché relatif à la réalisation de la 4ème phase de travaux d'aménagements cyclables ;
- DECIDE d'attribuer le lot n°3 du marché relatif à la réalisation de la 4ème phase de travaux d'aménagements cyclables à l'entreprise Essonne TP, pour un montant de 107 728 € HT, prestations supplémentaires 1 et 2 comprises ;
- DECIDE d'attribuer le lot n°4 du marché relatif à la réalisation de la 4ème phase de travaux d'aménagements cyclables à l'entreprise AXIMUM, sise rue du Poitou 91220 BRETIGNY SUR ORGE, pour un montant de 44 115 € HT ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées ;
- AUTORISE le Président de Paris-Sud Aménagement à signer les marchés de travaux.

35 - FIXATION DU SIÈGE DE L'OFFICE DE TOURISME PARIS-SACLAY ET DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DIT que l'Office de Tourisme Paris-Saclay aura son siège à la Communauté d'agglomération, au 1 rue Jean Rostand, 91400 ORSAY ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 10 administrateurs titulaires et des 10 administrateurs suppléants pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office du Tourisme Paris-Saclay ;

- DECLARE élus et ARRETE la liste des administrateurs au sein de l'Office du Tourisme Paris-Saclay comme suit :

TITULAIRE	VILLE	SUPPLEANT	VILLE
Stéphane BAZILE	Saulx-les-Chartreux	Brigitte PUECH	Ballainvilliers
Pierre OLLIER	Massy	Patrick BATOUFFLET	Villebon-sur-Yvette
Michèle DESCAMPS	Les Ulis	Franck GAUDART	Gometz-le-Châtel
Pierre COSTI	Palaiseau	Patricia LECLERCQ	Igny
Michèle VIALA	Orsay	Patrice GILBON	Villiers-le-Bâcle
Isabelle KLJAJIC	Montlhéry	Pierre-Alexandre MOURET	Saint-Aubin
Catherine DELAITRE	Marcoussis	François HILLION	Vauhallan
Irène BESOMBES	Bures-sur-Yvette	Christian PAGE	Saclay
Florence LORTON	Longjumeau	Véronique FRANCOIS	Epinay-sur-Orge
Jean HAVEL	Gif-sur-Yvette	Anne BERCHON	La Ville du Bois

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

36 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'AdCF pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2018.

37 - NOUVELLEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'Association des Maires d'Ile-de-France pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 28 924,89 €.

38 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'UME pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 3 000€.

39 - SOUTIEN AU PROJET DE CRÉATION DE VOIES DE GARAGE POUR LE RER B À SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOUTIENT toutes les mesures permettant d'améliorer les conditions de transports de nos administrés sur la ligne B du RER ;
- SOUTIENT le projet de création de voies de garage et de retournement pour le RER B en gare de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse qui fait l'objet d'une enquête publique ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le Secrétariat général au 01.69.35.66.57 / 69.59 ou par mail aux adresses suivantes : virginie.baudooin@paris-saclay.com / christelle.marque@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le 26 février 2018

Le Président,

Michel BOURNAT

